



# Compte-rendu de la réunion informelle du 19 juin 2020

Présents :

Chantal GOUBERT - DDFiP

Gérard JOUVE – directeur adjoint

**Laurent VEYLET pour la CGT Finances publiques**

Jean-Pierre MOISSINAC pour FO Finances publiques

Christian LAROUSSINIE pour Solidaires Finances publiques

## 1) CTL du 25 juin

Les représentants des personnels remettent à Mme GOUBERT une demande écrite d'inscription à l'ordre du jour du CTL du 25 juin des points suivants :

- projet du nouveau réseau de proximité,
- plan de reprise d'activité,
- modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la retenue de jours RTT et de congés,
- budget départemental 2020,
- tableau de bord de veille sociale,
- organisation de la campagne de mutation locale,
- bilan de la formation 2019 et plan de formation 2020.

Cette demande fait suite à celle du 14 mai de convoquer un CTL sur cet ordre du jour, par les représentants des organisations syndicales CGT Finances publiques, FO Finances publiques, Solidaires Finances publiques et demeurée sans réponse, si ce n'est la convocation du CTL du 25 juin portant uniquement sur le plan de reprise d'activité.

Mme GOUBERT répond que l'examen du budget départemental, le tableau de veille sociale et la formation professionnelle feront l'objet d'un CTL convoqué en septembre.

Concernant le nouveau réseau de proximité, elle indique n'avoir aucune information nouvelle à délivrer, étant en attente des consignes de la Direction Générale qu'elle appliquera. Un CTL sera réuni à ce moment-là.

Concernant les sujets des retenues de congés et l'organisation de la campagne de mutation locale, elle considère que ces sujets ne se décident pas localement et que le premier d'entre eux est maintenant derrière nous.

## 2) Campagne de mutation locale

Les trois organisations syndicales ont demandé que les élus en CAP reçoivent les informations nécessaires sur les mouvements lors de réunions et soient destinataires des documents de travail (tableau des emplois, demandes de vœux) à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres départements.

La direction du Cantal n'entend pas aller au-delà de l'organisation prévue par le cadre national ni communiquer quoi que soit aux élus dont le rôle, selon elle, se limite à faire remonter les situations particulières dont ils auraient connaissance.

**La CGT Finances publiques** a souligné que ces principes appliqués nationalement ont conduit à la publication de mouvements catastrophiques en particulier pour la catégorie B. Par ailleurs l'absence totale de transparence alimentera inévitablement toutes les spéculations quant au respect ou non des règles de mutation par la direction.

La direction consent seulement à communiquer « une cartographie » de ce qui aura été fait après les mouvements. Par ailleurs ces mouvements étant les premiers organisés selon les nouvelles règles, cela pourrait évoluer par la suite.

## 3) Primes COVID

L'ensemble des organisations syndicales a insisté pour connaître le volume d'agents éligibles à la prime et les critères de désignation retenus.

La direction accepte enfin de communiquer des informations à ce sujet. Elle a indiqué avoir fait remonter à la DG un nombre d'agents très proche du plafond demandé de 30%. Elle a retenu pour ça deux critères « objectifs », le taux de présentiel et de télétravail effectués, cette première liste ayant été complétée par les remontées faites par les chefs de service. Les primes seront versées sur les payes de juillet.

## 4) Report des congés 2019 non pris

À la demande des OS, la direction indique être en attente d'instructions de la DG pour savoir s'il est possible de reporter ces congés de 2019 non pris et selon quelles modalités. Elle assure qu'elle appliquera strictement toute mesure favorable aux agents.

## 5) Congés d'été

À la demande de la **CGT Finances publiques**, des consignes vont être rappelées pour que tous les agents puissent bénéficier de leurs congés d'été dans des conditions normales.

## 6) Ouverture au public

La direction a indiqué sa volonté de rouvrir progressivement les services au public au-delà de l'accueil sur rendez-vous pour les services concernés.

L'ouverture se fera au départ a minima 2 demi-journées par semaine proposées par les services, puis a vocation à s'étendre progressivement.

La direction estime que la période estivale est propice à cette réouverture progressive, que les conditions sont réunies et ne s'attend pas à ce qu'elle pose de problème quant au respect des principes sanitaires que les usagers seront invités à respecter. Un masque sera fourni à ceux qui se présenteraient sans. Elle exclut de faire appel à une société de gardiennage pour réguler les flux d'usagers. Des vacataires pourraient éventuellement remplir cette fonction.

Cette organisation pourrait être revue si des problèmes étaient constatés et lors de la campagne d'avis à la rentrée.

Les services ont été répartis en 3 groupes selon la date de réouverture :

- 1<sup>er</sup> groupe : SPFE, CDIF, Paierie départementale, trésoreries à l'exception de celles du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupe : réouverture depuis le 18 juin,
- 2<sup>e</sup> groupe : CFP de Mauriac, Saint-Flour et Maurs réouverture prévue entre le 25 et le 29 juin,
- 3<sup>e</sup> groupe : Bâtiment Q et Aurillac Banlieue réouverture avant le 1<sup>er</sup> juillet.

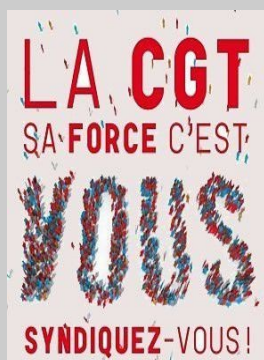
Mme GOUBERT indique que cette réouverture se veut très progressive au-delà de ce qui se pratique dans d'autres départements où le virus a davantage circulé que dans le Cantal.

**Pour la CGT Finances Publiques du Cantal l'accueil du public y compris physique restera une priorité. A ce titre elle a combattu et combattra le « projet de nouveau réseau de proximité » dont tout indique que la direction veut la poursuite sans tenir aucunement compte de la crise sanitaire encore actuelle. Cependant dans la période nous avons fait le choix dans toutes nos interventions de privilégier les impératifs de santé publique et la sécurité des agents et des usagers. Soutenus par les autres organisations syndicales, nous avons obtenus la réunion de plusieurs CHSCT entre le 24 mars et le 19 mai où nous avons pu faire avancer certaines de nos propositions. Ainsi, c'est suite à nos interventions répétées sur ces sujets que des mesures de protections renforcées ont été déployées (masques commandés par le CHSCT, gants adaptés pour l'ouverture du courrier, renforcement du nettoyage des locaux, calendrier de visites du CHSCT pour constater l'effectivité des mesures) et que les risques psycho-sociaux ont fait l'objet d'un début de prise en compte, encore insuffisant.**

**Dans le même temps nous sommes intervenus à maintes reprises entre autre pour l'application effective des remboursements de frais de repas, contre**

**l'ordonnance sur les vols des congés, pour l'amélioration des conditions de travail des télétravailleurs...**

**L'administration quant à elle semble vouloir poursuivre dans sa ligne de casse du service public aux Finances avec pour tête de pont le NRP, ainsi que des droits et garanties des agents comme l'atteste les vols des droits à congé ou les suppressions de CAP, en attendant celle des CHSCT ?**



**Nous devons toutes et tous nous mobiliser contre ces attaques et pour gagner de nouveaux droits.**

<http://cgtfipcantal.org/notre-section/article/adherer-a-la-cgt>